

Principes de sélection	Critères de sélection	Question exploratoire	Grille de notation	Argumentaire/vérification	Note
Economie/emploi Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à rééquilibrer le modèle économique et social du territoire <i>Référence : enjeu régional "territorialisation des économies rurales"</i>	1) Impact économique	Le projet renforce-t-il l'économie de proximité sur le territoire du GAL ?	Il menace, nuit ou fragilise l'emploi et l'activité : 0 Il ne génère pas d'impact à ce niveau : 1 Moyennement (les emplois ou les activités créés localement ne s'inscrivent pas dans la durée) : 2 Durablement (le caractère structurant du projet en matière d'emplois et d'activités créés localement est avéré) : 3		/3
	2) Impact social	Le projet renforce-t-il les compétences ¹⁾ humaines du territoire ?	Il menace, nuit ou fragilise les ressources humaines : 0 Il ne génère pas d'impact à ce niveau : 1 Moyennement (le projet participe à les valoriser) : 2 Durablement (le projet participe à les augmenter) : 3		/3
Ressources Principe visant à s'assurer que les actions soutenues concourent bien à préserver et valoriser les ressources du territoire, qu'elles soient naturelles, culturelles, humaines, financières, ... <i>Référence : enjeu régional "changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources"</i>	3) Valorisation des ressources	Le projet participe-t-il à préserver et valoriser les ressources naturelles (eau, paysage, foncier, biodiversité, bio-ressources, énergie) et emblématiques du territoire, ainsi que les patrimoines ?	Il menace, nuit ou fragilise les ressources : 0 Il ne génère pas d'impact à ce niveau : 1 Modérément (il préserve ou valorise au moins une ressource) : 2 Fortement (il préserve ou valorise plusieurs ressources) : 3		/3
	4) Jeunes	Le projet prend-il en compte la richesse humaine que représente les jeunes du territoire ?	Il ne la prend pas en compte, et ce sous aucune forme : 0 Il la prend en compte, et ce quelq'en soit la forme : 3		/3
	5) Capacité financière	Le porteur de projet a-t-il la capacité financière à s'engager dans un tel projet, du point de vue de sa trésorerie et de la complexité administrative liée au FEADER ?	Le porteur de projet n'a pas la capacité à s'engager dans une demande de subvention FEADER (manque de trésorerie, risque financier encouru, temps humain nécessaire au montage administratif et financier) : 0 La capacité du porteur de projet à s'engager dans une demande de subvention FEADER est démontrée : 3		/3
	6) Pérennisation	Le porteur de projet démontre-t-il une capacité de projection et d'adaptation du projet à moyen et long termes ?	Le porteur de projet ne démontre pas de projection dans le temps ni de capacité d'adaptation : 0 Le porteur de projet a réfléchi aux possibles évolutions et adaptations du projet : 3		/3
Gouvernance Principe visant à s'assurer que les actions soutenues sont bien ascendantes et collaboratives <i>Référence : principe LEADER</i>	7) Partenariat²⁾	Le projet implique-t-il les partenaires nécessaires à sa conduite, et ce à toutes les étapes ?	Il n'implique aucun partenaire : 0 Il n'implique aucun partenaire au stade du dépôt du dossier, mais prévoit de le faire au cours du projet : 1 Des partenaires sont associés : 2 Fortement (l'action est co-construite ou associe tous les partenaires nécessaires) : 3		/3
	8) Bénéficiaires de l'action	Le projet prend-il en compte les habitants, les jeunes et/ou les bénéficiaires finaux ?	La description du projet ne fait part d'aucune prise en compte des bénéficiaires finaux : 0 Le projet s'appuie sur une étude des besoins (questionnaire, enquête, étude, ...) : 1 Le projet s'appuie sur une étude des besoins et des bénéficiaires ont été impliqués dans la réponse à ces besoins : 2 Les bénéficiaires sont impliqués depuis le repérage des besoins, les solutions proposées, jusqu'à la mise en oeuvre de l'action : 3		/3
Innovation Principe visant à s'assurer que les actions soutenues déclenchent un processus de transformation sur le GAL, lui permettant d'aboutir à de nouvelles solutions de développement <i>Référence : principe LEADER</i>	9) Innovation territoriale	Le projet est-il déjà sur le territoire ³⁾ ?	Oui et il ne présente pas d'évolution prenant en compte les priorités LEADER : 0 Oui, mais sa continuité est essentielle au vu des priorités LEADER : 1 Oui et le projet démontre une capacité d'évolution et de diffusion : 2 Cette opération est nouvelle à l'échelle du territoire : 3		/3
	10) Changement de pratiques	Le projet contribue-t-il à un processus de transformation sur le territoire, en adéquation avec les principes du développement durable et les besoins du territoire ?	Le projet ne réunit pas les conditions pour cela : 0 Le projet dispose d'une ou plusieurs caractéristiques qui pourraient l'amener à enclencher un processus de transformation ultérieurement : 1 Ce projet permet d'enclencher un processus mais les besoins du territoire pourraient être mieux pris en compte : 2 Ce projet va pouvoir transformer durablement le territoire : 3		/3
	11) Innovation thématique	<i>Se reporter au tableau ci-dessous en fonction de la fiche-action dans laquelle s'inscrit le projet</i>	<i>Se reporter au tableau ci-dessous en fonction de la fiche-action dans laquelle s'inscrit le projet</i>		/6
Note globale du projet *					/36
11) Innovation thématique <i>Pour renseigner ce critère, se reporter à la question exploratoire et à la grille de notation correspondant à la fiche-action à laquelle émerge le projet.</i>	Urbanisme rural innovant (FA 1)	Le projet participe-t-il à promouvoir un urbanisme rural exemplaire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
	Valorisation des ressources agricoles et sylvicoles (FA 2)	Le projet participe-t-il à préserver et valoriser les ressources agricoles et forestières ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
	Effet structurant et d'entraînement du projet (FA 3)	Le projet peut-il devenir un moteur de développement économique structurant pour le territoire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
	Entreprenariat (FA 4)	Le projet permet-il d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des compétences humaines du territoire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
	Modèles économiques innovants (FA 5)	Le projet contribue-t-il à amplifier le déploiement des modèles économiques innovants sur le territoire ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
	Coresponsabilité sociétale du territoire (FA 6)	Le projet provoque-t-il efficacement le changement des pratiques des élus, des acteurs socio-économiques et des habitants (en matière de préservation des ressources, transition écologique, capacité de chaque citoyen, ...) ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		
	Coopération avec d'autres territoires (FA 7)	Le projet permet-il de développer des partenariats avec d'autres territoires tout en consolidant la stratégie du GAL ?	Aucune caractéristique du projet ne contribue à son exemplarité : 0 Au moins l'une des caractéristiques du projet est exemplaire : 2 Plusieurs caractéristiques du projet sont exemplaires : 4 Le projet est exemplaire à plusieurs niveaux et il prévoit une diffusion de ses résultats (capitalisation, transfert) : 6		

Conclusion
<p>Note : /36</p> <p>Formulation de l'avis du Comité de programmation lors de la sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transferabilité du projet - Où réside l'innovation de ce projet pour le GAL ? - Recommandations éventuelles pour l'inscrire dans une démarche d'amélioration

* Pour être sélectionné, un projet devra atteindre la note minimale de 18

Définitions
<p>1) Compétences : l'interprétation de ce terme permettra d'en débattre, et de proposer au fil des dossiers notre propre définition</p> <p>2) Partenariat : Pour qualifier le partenariat, le Comité de programmation peut utiliser plusieurs degrés d'implication possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun partenaire impliqué - consultation des partenaires - collaboration des partenaires à un projet qui n'est pas le leur - coopération : le projet est aussi celui des partenaires <p>3) Territoire : il s'agit du territoire concerné par le projet, celui que le projet irrigue</p>